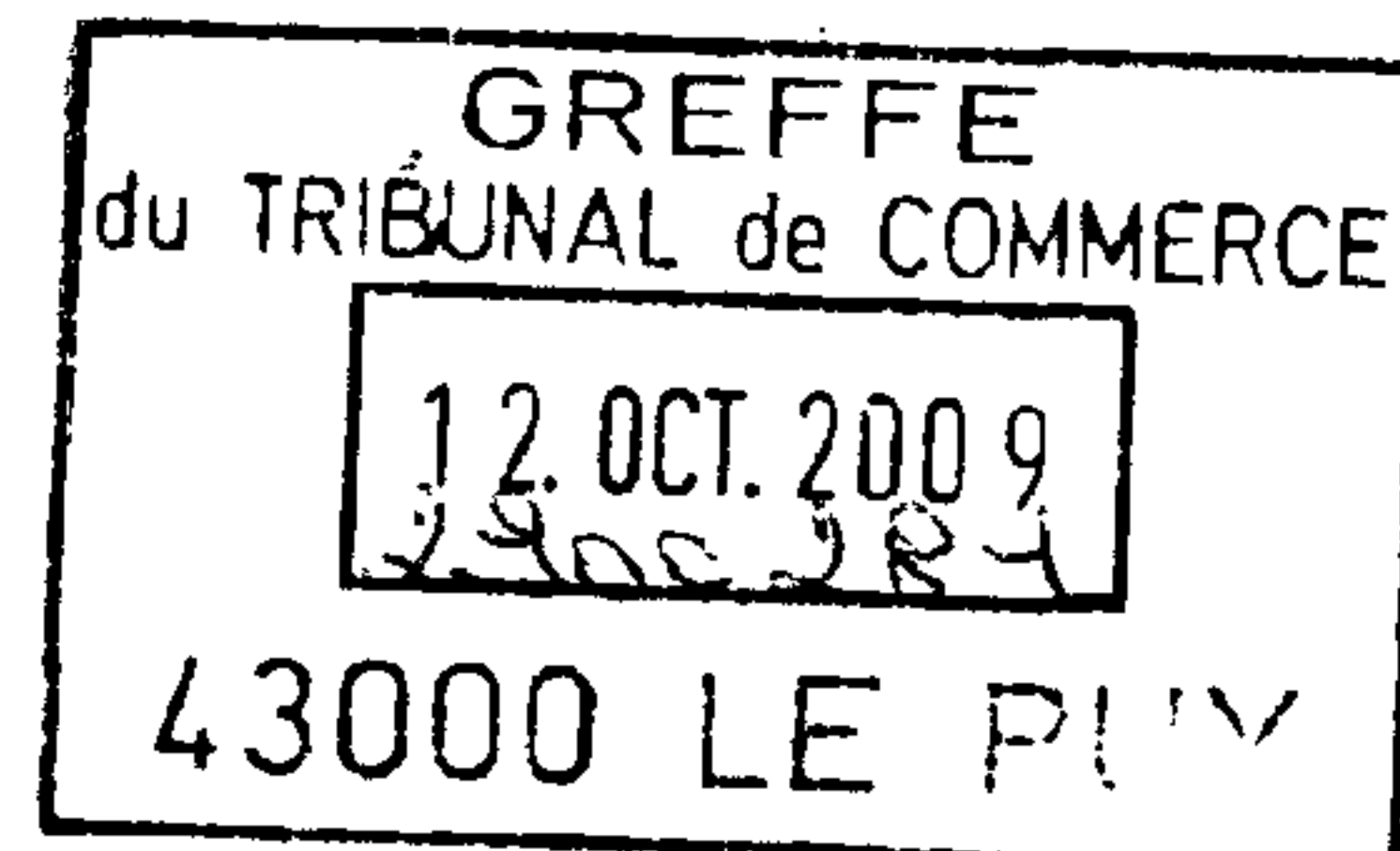


# ORDONNANCE



09 B236  
2901640

Nous, Président du Tribunal de Commerce du PUY EN VELAY, (Haute-Loire), assisté du Greffier du Tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les Articles L 225-147 ,R 225-7 et R 225-136 du Code de Commerce.

DESIGNONS Monsieur Gilbert VINCENT -----

Demeurant à Le Clos des Saugnes 43000 LE UPY EN VELAY -y-----

commissaire inscrit sur la liste de la COUR D'APPEL DE RIOM-----

en qualité de Commissaire aux apports-----

avec la mission prévue dans la requête présentée.

DÉBONS que le commissaire commis sera saisi de sa mission à la diligence de la partie requérante et que les frais et dépens seront employés en frais généraux de la société.

ORDONNONS le dépôt en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés d'une expédition de la présente ordonnance.

Fait en notre Cabinet au PUY EN VELAY, le **12 OCT. 2009**

LE GREFFIER

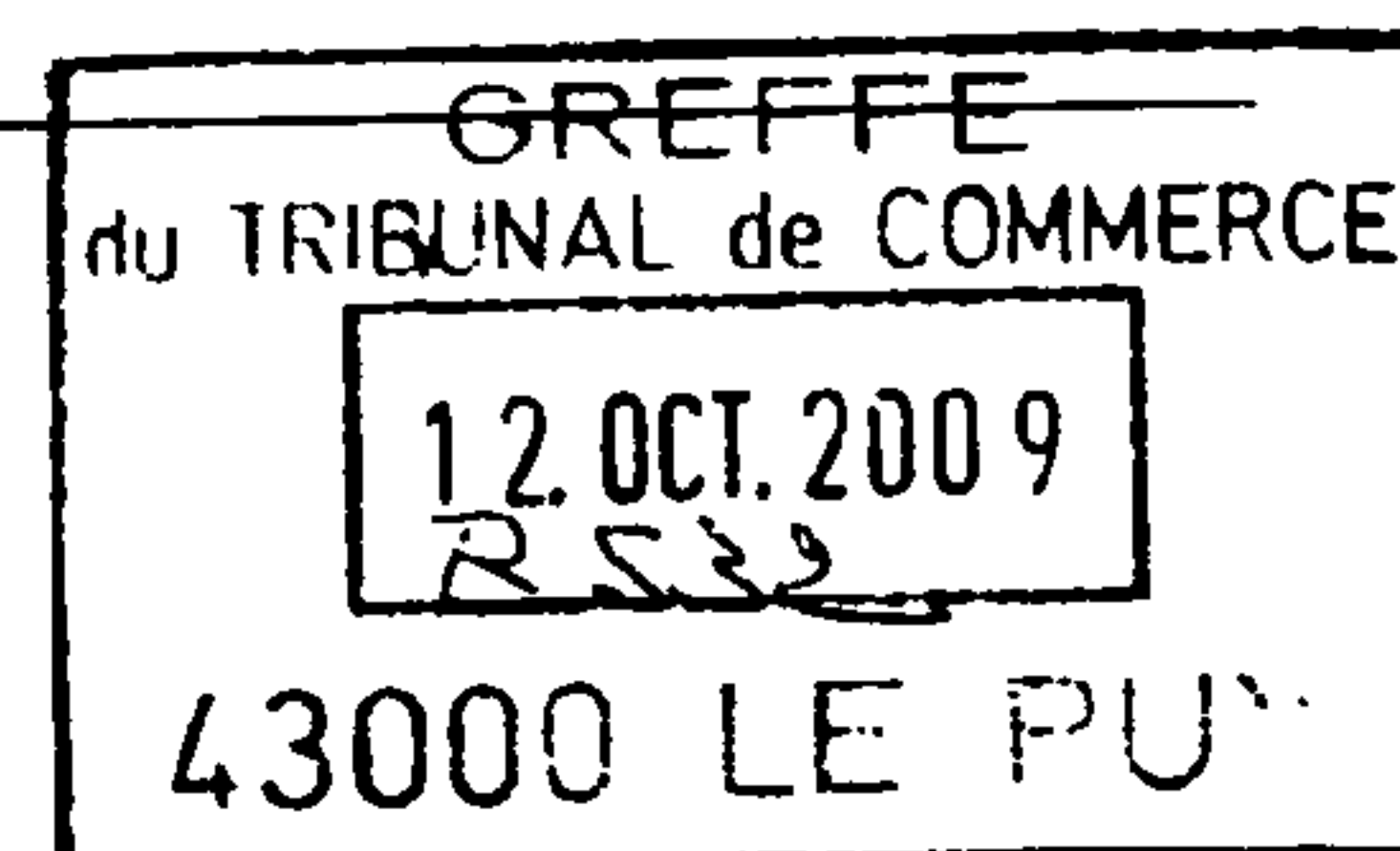
LE PRÉSIDENT

G. PIGER

D. BOURRET

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**À Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Le Puy En Velay**



Je soussigné

**Monsieur Jean-François REY,**

Agissant en qualité de Président de la société « **A.J.C. SOLAR** », société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé à Le Moulin d'Ouspis, 43260 ST HOSTIEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 508 519 691 RCS LE PUY EN VELAY,

**A l'honneur de vous exposer ce qui suit :**

La société « A.J.C. SOLAR » envisage de procéder à une augmentation de son capital social par voie d'apport des biens ci-après désignés :

sur la commune du PERTUIS (Haute Loire), une parcelle de terrain à bâtir, figurant au cadastre de la manière suivante :

| Section                                    | Numéro | Lieudit        | Contenance |    |    | Nature |
|--------------------------------------------|--------|----------------|------------|----|----|--------|
|                                            |        |                | HA         | A  | Ca |        |
| D                                          | 1270   | « Le pertuis » |            | 00 | 94 | PATURE |
| D                                          | 1271   | « Le pertuis » |            | 38 | 68 | TAB    |
| Soit une contenance totale cadastrale de : |        |                |            | 39 | 62 |        |

Cet apport serait effectué par Monsieur Jean François REY, associé de la Société « A.J.C. SOLAR ».

Cet apport peut être évalué globalement à QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000 €) sous réserve des vérifications prévues par la loi.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, en application des dispositions des articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du Code de commerce, tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, ayant pour mission :

↳ D'apprécier et évaluer un apport consenti par Monsieur Jean François REY,

↳ D'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés,

↳ D'établir un rapport contenant les mentions réglementaires, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires.

Fait à Le Puy En Velay,  
le 12 octobre 2009.



**Monsieur Jean François REY.**